

de leur spécificité.

- L'orientation ne doit pas être irréversible.
- La décision d'orientation qui se traduit par une prise en charge doit aussi faire l'objet d'une concertation avec le milieu familial.

6) A u n i v e a u d e l a p a r t i c i p a t i o n

Les enfants et adolescents défavorisés par rapport aux structures professionnelles et socio-économiques devront participer activement, dans la mesure du possible, à toute intervention dont ils font l'objet, en exprimant eux-mêmes leurs besoins, en comprenant et en acceptant les décisions qui seront prises.

Il faut relever que la condition marginale des personnes dont on a reconnu qu'elles ont des capacités moindres par rapport aux autres, entraîne souvent un désavantage important au niveau de la participation : elles reçoivent une assistance permanente mais on leur demande moins au niveau du travail et au niveau des responsabilités et elles acceptent souvent de s'établir dans un état de dépendance.

7) A u n i v e a u d e l a f o r m a t i o n

p r o f e s s i o n n e l l e

Objectifs :

- Les méthodes de formation devront s'inspirer, d'une part, d'un programme de socialisation et, d'autre part, d'un programme de formation pratique qui seront étroitement liés au monde du travail et de la vie sociale.
- Le travail de formation exige une collaboration active et permanente de tous les membres de l'équipe interdisciplinaire.
- Il est important de s'informer régulièrement de la situation du marché du travail et d'adapter certains programmes de for-